



La FOF déplore l'utilisation du "49.3"

La FOF déplore l'utilisation du "49.3" qui élude les débats parlementaires au sujet du projet de réforme des retraites, en l'absence d'urgence à changer notre modèle de système de retraite.

Elle regrette que ce choix définitif ne permette pas aux députés de porter les inquiétudes légitimes de tous les citoyens qui n'acceptent pas cette réforme.

En ce qui concerne notre profession, la FOF rappelle que les orthophonistes en libéral, seront frappés de plein fouet par l'augmentation des cotisations à 28,12%, que les compensations promises ne sont pas de nature pérennes et ne sont pas garanties, quand elles ne menacent pas les finances même de l'assurance maladie. La FOF redit que la seule solution possible pour les orthophonistes en cabinet de ville, c'est l'augmentation régulière de leur lettre-clé, qui devrait être basée au moins sur l'inflation.

Concernant les salariés, la FOF reste inquiète d'un système dans lequel les carrières hachées et en particulier celles des femmes ne donneront pas lieu à une retraite satisfaisante.

Cette réforme, après la non-revalorisation des grilles salariales des orthophonistes, après la mise à mal de l'hôpital public, menace un peu plus notre système de santé et au-delà, toute notre Sécurité Sociale.

Le 29 février 2020